

Présents : Mmes & MM Grimault, Denis, Ménard, Tuffreau, Cheignon, Ropers, Rosello, Boré, Piton, Boulet-Gercourt, Blon, Jollivet, Violleau, Delanoue.

Excusée : Mme Rethoré Nelly

Le Conseil Municipal nomme M. Thierry BORÉ pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/11/2009

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 20 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT

ECLAIRAGE PUBLIC

Mr Piton fait part à l'assemblée du retard constaté sur l'entretien de l'éclairage public effectué tous les ans par le Syndicat d'Energies de Maine et Loire.

Il sera demandé au SIEMML que cet entretien soit effectué, chaque année, au plus tard en Septembre.

PLACE DE L'EGLISE

Les travaux n'étant pas terminés, l'accès à la Place de l'église sera uniquement piétonnier durant les congés des entreprises intervenantes sur le chantier.

COMMISSION SOUTIEN A LA PERSONNE

BILAN CLSH 2009

Pour faire suite au bilan CLSH dressé par l'association ALINEA, et compte tenu de la fréquentation, Mr Delanoue fait part à l'assemblée du succès de l'activité CLSH, organisée tous les étés. Cependant, le bureau sensibilise les familles qui utilisent le service et demande à ce que ces dernières intègrent l'association en tant que bénévoles pour que le CLSH perdure.

COMMISSION INFORMATIONS - SPORTS - LOISIRS

BILAN TELETHON 2009

Mme Violleau et l'ensemble des bénévoles sont plutôt satisfaits des dons collectés dans le cadre des activités proposées lors de la journée du Téléthon. Environ 180 personnes ont participé au repas proposé.

AFFAIRES DIVERSES

REVALORISATION TARIFS DE LOCATION 2010

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la faible augmentation de l'IRL (Indice de Référence des Loyers), soit + 0.32 % au 3^{ème} trimestre 2009, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, sur proposition de M. le Maire, de maintenir les tarifs de location applicable depuis le 01/01/2009 pour l'année 2010.

CONSOMMATION DE GAZ 2009

M. le Maire rappelle qu'un montant de charges locatives liées à la consommation mensuelle de gaz était fixé pour l'année 2009 soit :

T3 : 60 €/mois soit pour 12 mois : 720 €

T4 : 50 €/mois

Il présente à l'assemblée l'état de la consommation et le coût du T3 pour l'année, et précise que le T4 est toujours vacant :

T3 : 603.48 € TTC

La provision 2009 étant supérieure à la consommation réelle, la commune devra rembourser au locataire du T3 la somme de 116.52 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les modalités de régularisation énoncées ci-dessus.
DECIDE de maintenir les provisions afférentes à la consommation de gaz pour l'année 2010.

CONVENTION OGEC

Suite à la demande de l'OGEC de l'école St Joseph, M. le Maire propose de verser un acompte au titre du 1^{er} trimestre 2010, en se basant sur le dernier acompte versé sur l'exercice 2009, soit 16 458 €.

Pour leur gestion, l'OGEC souhaite que le versement des acomptes soit effectué trimestriellement (01/01 - 01/04 - 01/07 - 01/10). Après le vote du budget 2010, les acomptes seront actualisés sur les bases du montant inscrit au B.P. 2010.

Pour le 1^{er} trimestre 2011, il est proposé d'effectuer le versement de l'acompte au 01/01/2011 qui sera établi sur le montant de la subvention versée en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
ACCEPTE de verser un acompte de **16 458 €** à l'OGEC
ACCEPTE les modalités de versement des acomptes.

VERSEMENT ACOMPTE AU C.C.A.S

Mr le Maire explique à l'assemblée que la trésorerie du C.C.A.S est en difficulté du fait notamment d'un arrêt de travail et d'une baisse de recettes constatée sur la prestation repas à domicile.

Après en avoir délibéré, et afin de pouvoir assurer le paiement des charges obligatoires, le Conseil Municipal,

ACCEPTE de verser un acompte d'un montant de 15 000 € au C.C.A.S avant le vote du budget 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION « Les Restos du Cœur »

Mr le Maire fait part d'une rencontre avec une personne bénévole de l'association. Afin de pouvoir proposer une animation cinéma aux enfants des familles en difficulté, bénéficiaires des services de l'association, et compte tenu de l'état des crédits disponibles sur la ligne 6574 du BP 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE de verser la somme de 100 € à l'association des « Restos du Cœur » sur l'exercice 2009.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

Vu le décret n° 2002-1205 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal du Mesnil en Vallée
SOLLICITE la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Maine et Loire pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} janvier 2010.

AUTORISE le Maire à mettre au point avec la DDEA la convention d'ATESAT fixant le contenu des missions retenues, les modalités de leur mise en œuvre et la rémunération des dites missions.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'ATESAT et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

Le Conseil Municipal sera informé des décisions prises.

INVENTAIRE DES VOIES A CLASSER DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le dernier inventaire des voies communales datant de 1990, et compte tenu du développement de la commune, le Conseil Municipal,

DECIDE de confier la mission consistant à établir un inventaire des voies à classer dans la voirie communale à la DDE de CHOLET dans le cadre de la convention ATESAT.

BUDGET GENERAL – Décision Modificative n° 4

Mr le Maire explique qu'il convient de modifier le budget primitif 2009 pour le motif suivant :
- régularisation sur la dernière échéance d'un prêt arrivant à échéance pour 0.61 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier le BP 2009 de la façon suivante :

66111 - charges d'intérêts	+0.61€
6282 - frais de gardiennage	-0.61€

ENQUÊTE PUBLIQUE – création des périmètres de protection du champ captant de l'Ile Ragot sur les communes de MONTJEAN/LOIRE et le MESNIL EN VALLEE

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire sur l'objet de l'enquête réalisée à la demande du Syndicat Interdépartemental d'Adduction d'Eau Potable des Mauges et de la Gâtine,

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable sur le projet de mise en place des périmètres de protection du champ captant de l'Ile Ragot sur les communes de Montjean sur Loire et du Mesnil en Vallée.

DIA

Après s'être fait présenté les déclarations d'intention d'aliéner concernant les propriétés suivantes :

- parcelle AB 633 - Rue du Pavillon
- parcelle C 782 - 5 rue nationale
- parcelles AB 236 et 92 - 6 rue de l'école et Les Bas Jardins

Le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Piton & Mme Boulet-Gercourt relatent à l'assemblée l'ensemble des décisions prises au dernier Conseil de Communauté du 21/12/2009 ainsi que les dossiers que seront amenés à étudier les différentes commissions.

Prochaine réunion du conseil municipal : **vendredi 29 janvier 2010 à 20h30.**

Cérémonie des vœux : **10 janvier 2010 à 11 h** au Foyer Municipal.